

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2024/28

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Eloïse REVOL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Benjamin METELLY.

Membres excusés : Christine MORIN donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Marie-Agnès Mugnier ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Emeric GEHANT donne pouvoir à Eloïse Revol ; Aurore TOMA.

Membres absents : -

OBJET : Subventions aux associations 2024 : Dig des Monts
--

Le rapporteur expose au conseil municipal que, comme chaque année, les associations ont été contactées afin de connaître leurs besoins en subventions, sur la base d'un dossier à remplir. Plusieurs associations ont déposé des demandes de subventions pour l'année 2024, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Cependant l'association Dig des Monts organise une manifestation sportive autour du VTT dans le massif forestier communal le 27 octobre 2024 et a besoin d'un soutien financier immédiat pour les dépenses à engager en amont du projet. Elle a déjà obtenu un soutien du Crédit Mutuel mais cherche d'autres partenaires pour assurer le financement de cet événement.

Le rapporteur expose que ce projet a pour ambition de créer un événement annuel autour d'une pratique respectueuse et, autant que possible, familiale du VTT dans les Monts du Lyonnais.

La commune de Pollionnay soutient et encourage la création de cette manifestation depuis son origine dans l'objectif de faire découvrir Pollionnay et ses ressources touristiques, économiques et naturelles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association Dig des Monts, sur la base du budget prévisionnel présenté.

Il est précisé que cette subvention sera versée en plusieurs fois : 2 000 € dès l'attribution et le solde sur justificatif de l'utilisation des fonds versés.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention de 5 000 € à l'association Dig des Monts ;

DIT que cette subvention sera versée en plusieurs fois : 2 000 € dès l'attribution et le solde sur justificatif de l'utilisation des fonds versés

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget principal 2024

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 26 juin 2024

Philippe TISSOT
Maire

